

REGLEMENT COURSE

DISTANCE :

- Trail des crêtes du Belmaig : 13 km

-

ITINERAIRE :

- Trail des crêtes du Belmaig :

Départ : à 09 h place de l'église d'ARLES-SUR-TECH, fontaine du soldat, la batterie de santa Engracia, Col de Paracolls, Pic du Belmaig, can rigall, Fontaine des Buis. Arrivée dans le village, place de l'église.

RENSEIGNEMENTS :

Au 06.22.41.01.14

Site Internet : <https://trail-du-belmaig.jimdo.com/>

METEO :

Les organisateurs se réservent le droit de supprimer la course si les conditions météorologiques ne sont pas satisfaisantes.

ASSURANCE :

Une assurance responsabilité civile est souscrite par les organisateurs. Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation.

DISQUALIFICATION :

Dans les cas suivants :

-Non passage aux points de contrôle fixés et numérotés de 1 à 4.

- Manque flagrant de sportivité ou de solidarité

- Utilisation d'un engin de transport quelconque

DELAI DU TRAIL DES CRÊTES :

Tous les coureurs de la course du pic devront

-passer au sommet du Belmaig, km 8 avant 11h00

Sinon, ils seront déclarés hors-délai et ne seront pas classés.

Pour nous contacter :

Tel : 04.68.37.59.80

Port : 06.22.41.01.14

Mail : jerome.molas@gmail.com

SANTE :

Une protection médicale est mise en place (secouristes).

RAVITAILLEMENT - EPONGEAGE:

4 ravitaillements sont installés sur le parcours plus un à l'arrivée.

CATEGORIES :

La course est ouverte aux catégories suivantes : Masculin et féminin :

Espoir

Senior

Master 0

Master 1

Master 2

Master 3

Master 4

Master 5

Master 6

Master 7

Master 8

Master 9

Master 10

INSCRIPTIONS:

Le droit d'engagement est de 15 € pour le trail. 16€ sur place

Inscriptions le jour même, à partir de 07 h45 jusqu'à 20 minutes avant le départ

DOSSARDS :

Ils seront remis aux concurrents dès 07h45. Aucun dossard ne sera envoyé par courrier.

CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE :

Il doit dater de moins d'un an. Conformément à la loi du 18/11/98, chaque coureur devra présenter lors du retrait du dossard, la licence FFA pour les licenciés ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition pour les non-licenciés. Il incombe aux coureurs non licenciés de souscrire une assurance individuelle accident.

RESULTAT :

Les résultats seront affichés au final de la course

RECOMPENSES :

Produits régionaux seront remis à chaque concurrent. Des paniers garnis ou des coupes seront attribués aux premiers de chaque catégorie.